

SAULIEU (21)



COURSE DES SAPINS

organisée par l'Office Municipal des Sports

23^{ÈME}
ÉDITION

dimanche 2 décembre 2018

au stade municipal

ADULTES / ENFANTS / BABY CROSS

TARIF LIBRE

UN **SAPIN DE NOËL**
À CHAQUE PARTICIPANT
À PARTIR DE MINIPOUSSIN(E)S (1)

UN **JEUNE PLANT**
POUR LE BABY CROSS

INFORMATIONS :

06 74 28 83 57
06 83 31 18 34

oms-saulieu.skyrock.com
coursedessapins@gmail.com



23^{ÈME}
ÉDITION

COURSE DES SAPINS

dimanche 2 décembre 2018

PROGRAMME

	DÉPART	CATÉGORIES	DISTANCE
Course 1	12 h 30	Mini-poussines (2010 - 2012)	900 m non classé
Course 2	12 h 45	Mini-poussins (2010 - 2012)	900 m non classé
Course 3	13 h 00	Baby cross (2013 et après)	450 m non classé
Course 4	13 h 15	Poussins, poussines (2008 - 2009)	1650 m + podium
Course 5	13 h 30	Benjamin(e)s (2006 - 2007), minimes (2004-2005)	2850 m
Course 6	14 h 00	Course découverte <i>Non compétitive</i>	3800 m
Course 7	14 h 40	Cadets (2002 - 2003), Juniors (2000 - 2001), Espoirs, Seniors, Vétérans (1999 et avant)	10200 m
	16 h 30	Podiums courses 5 et 6	

DROITS D'ENGAGEMENT

Participation libre (clôture d'inscription 15 minutes avant le départ)

RENSEIGNEMENTS

E. ALDEHUELO tél 06 74 28 83 57

H. LOUIS tél 03 58 03 24 05 ou 06 83 31 18 34

coursedessapins@gmail.com / <http://oms-saulieu.skyrock.com>



Ne pas jeter sur la voie publique

BULLETIN D'ENGAGEMENT

POUR UNE BONNE ORGANISATION, INSCRIVEZ VOUS À L'AVANCE
(avant le 30 novembre 2018) Bulletin à envoyer ou déposer à :
Office Municipal des Sports - Mairie - 21210 SAULIEU

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

SEXE M F

ADRESSE

S'INSCRIT À LA COURSE 1 2 3 4 5 6 7

LICENCE FFA : Club : N° de licence (obligatoire) :

NON LICENCIÉ FFA joindre obligatoirement un certificat médical de non contre indication de la pratique de la course à pieds en compétition datant de moins d'un an.

AUTORISATION PARENTALE (moins de 18 ans) :

« J'autorise mon fils ou ma fille à participer à la compétition, reconnais avoir pris connaissance du règlement de cette course et dégage la responsabilité des organisateurs en cas de défaillance physique de sa part ».

A

le

Signature

N° DOSSARD

Case réservée à l'organisation